

8 octobre 2019
Français
Original : anglais*

**Vingt-neuvième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre le trafic
illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes**

Lima, 7-11 octobre 2019

Projet de rapport

Rapporteuse : Soraya Carolina Cálix Ponce (Honduras)

Additif

**Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional
et international, de tous les engagements à aborder et
combattre le problème mondial de la drogue énoncés
dans la Déclaration ministérielle de 2019**

1. À ses deuxième et troisième séances, tenues les 7 et 8 octobre 2019, la Réunion a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019 ». Elle était saisie pour ce faire de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », et de la Déclaration ministérielle de 2019 sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue.
2. Un représentant du Secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour, en informant les participants des conclusions de la soixante-deuxième session de la Commission et en particulier de son débat ministériel, tenu à Vienne les 14 et 15 mars 2019, et de la teneur de la Déclaration ministérielle, adoptée à la suite de ce débat. Des informations ont aussi été fournies sur les nouveaux travaux prévus par la Commission pour donner suite à la Déclaration ministérielle, afin d'accélérer la mise en œuvre de tous les engagements concernant la politique internationale en matière de drogues.
3. Les représentants du Pérou, du Mexique, du Paraguay et de la Colombie ont prononcé des déclarations.

* Disponible uniquement en anglais, espagnol et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



4. La représentante du Pérou a souligné que la Déclaration ministérielle adoptée lors du débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants représentait les engagements pris par la communauté internationale au cours de la décennie précédente pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue. Le Pérou est déterminé à promouvoir activement une société exempte d'abus de drogues afin que chacun puisse vivre dans la sécurité et la prospérité. Il reconnaît que la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009, la Déclaration ministérielle conjointe de 2014 et le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Il rappelle aussi les objectifs fixés dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 à savoir s'employer à éliminer, d'une part, la culture illicite de plantes dont on tire des drogues et la production, la fabrication, le trafic et l'abus de stupéfiants et de substances psychotropes et, d'autre part, le détournement et le trafic illicite de précurseurs, et le blanchiment d'argent lié à des infractions en rapport avec la drogue. Face à l'augmentation de la demande de drogues et à l'accroissement de la production de coca qui en résulte, le développement alternatif demeure un outil essentiel pour modifier le tissu socioéconomique des zones touchées par la culture illicite de coca et réduire leur dépendance vis-à-vis des cultures illicites. La représentante du Pérou a aussi fourni des informations sur les plans du Gouvernement péruvien concernant les vallées de l'Apurímac, de l'Encaje et du Mantaro pour lutter contre le trafic de drogues, réduire l'expansion de la culture de coca et favoriser les marchés légaux de produits comme le cacao et le café.

5. Le représentant du Mexique a fait un exposé sur l'annuaire statistique établi par son pays en application d'une recommandation de la Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, sur la base des données fournies par les pays de la région sur les drogues naturelles et synthétiques et les nouvelles substances psychoactives, leurs saisies, le nombre de personnes détenues et les affaires partagées par les pays participants. Il a souligné l'importance de l'annuaire et a demandé aux autres pays de continuer d'appuyer la compilation des données et d'y contribuer. Il a aussi proposé que la publication soit revue pour la rendre plus fiable et dynamique.

6. Le représentant du Paraguay a indiqué que, en vertu de la constitution du pays, la lutte antidrogue était une question de santé publique et a aussi mentionné l'importance d'aborder et de combattre le problème mondial de la drogue dans le cadre des objectifs de développement durable. Il a aussi félicité le Mexique pour son travail sur l'annuaire, car l'échange de données fiables était essentiel pour améliorer la mise en œuvre des politiques et programmes.

7. Le représentant de la Colombie a indiqué que le problème de la drogue demeurait l'une des principales menaces pour le progrès social dans le pays, menaçait la légalité et l'exercice de la liberté et constituait un obstacle à la réalisation de l'égalité, notamment dans les zones rurales. Au niveau international, il a noté un manque de convergence et de synergies entre les efforts des différents pays et réaffirmé la nécessité de promouvoir une coopération renforcée dans tous les secteurs de la lutte antidrogue, dans le cadre d'une revitalisation du principe de la responsabilité commune et partagée. La Colombie reste attachée à la mise en œuvre de tous les engagements concernant la politique internationale en matière de drogues.